LE TOUR DU LAC

Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 10 numéro 11

Novembre 2016

Rapport du maire 2016

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tel que le stipule la loi, il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2016.

Pendant l'année qui s'achève, les membres du Conseil municipal, appuyés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Marchand, n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce au moindre coût.

Je profite de l'occasion pour remercier, en votre nom et en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : mesdames Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mélanie Dagenais, directrice générale adjointe et agente de développement rural, ainsi qu'à monsieur Jean-François Lessard, inspecteur municipal. Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

Liste des contrats

Conformément à l'article 955 du Code municipal, il doit être déposé la liste des contrats de plus de 25 000 $, ou de plus de 2 000 $ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 $, conclus depuis la dernière année. Un contrat est visé par cet article, soit celui de la cueillette des ordures et des matières récupérables par la Scierie SMB au coût de 45 415,13 $.

Dans ce numéro :

Rapport du maire	1
Rapport du maire suite	2
Vaccination contre la grippe	3
Les coffrets de Lorraine	3
Encore du nouveau à votre magasin général	4
Des nouvelles de votre Coop	5
Communiqué de presse	6
Formation « Héros en 30 »	7
Beau coup de cœur des pompiers	7
Carte sentiers de motoneige	8
Protection contre les surtensions	9
Les dangers électriques	10
Halloween à Lac-Édouard	11
Souper spectacle	12
Chronique l'Avertisseur	13
Chronique de votre biblio	14
Petites annonces	15

Suite - Rapport annuel du maire

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

La rémunération annuelle de base du maire est de 3 522 $ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 761 $. Les conseillers reçoivent une rémunération annuelle de base de 1 174 $ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 587 $. Cependant, le maire ainsi que messieurs les conseillers André Beaulieu et Yvon L'Heureux ont renoncé à leur rémunération de base et à leur allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui sont remboursés lorsque celui-ci se déplace à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

Orientations 2017

Le budget 2017 sera déposé en décembre. Comme pour l'année 2016, le conseil municipal fera preuve de créativité et de réalisme pour présenter un budget qui garantira l'avenir et qui maintiendra le niveau de qualité des services auxquels nos concitoyennes et nos concitoyens sont habitués, et ce, dans le respect de leur capacité de payer.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, madame Annie Tremblay, messieurs André Beaulieu, Adrien Francoeur, Gilles Lepage, Jules Morrisset, Yvon L'Heureux, ainsi que toutes celles et tous ceux qui œuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome

Maire de Lac-Édouard

Vaccination contre la grippe

Le mercredi 16 novembre 2016 : 8 h à 10 h, au Centre communautaire de Lac-Édouard, (sans rendez-vous) 195, rue Principale, Lac-Édouard.

Les coffrets de Lorraine

Lorraine a travaillé fort pour compléter sa nouvelle collection Automne-Hiver 2016 et ainsi vous offrir de magnifiques créations en vu des Fêtes qui approchent. Cette année encore, elle sera présente au Marché de Noël de La Tuque selon l'horaire suivant :

Le samedi 3 décembre :	11 h à 17 h
Le samedi 10 décembre :	11 h à 17 h
Le vendredi 16 décembre :	11 h à 17 h
Le samedi 17 décembre :	11 h à 22 h
Le mardi 20 décembre :	11 h à 16 h
Le mercredi 21 décembre :	11 h à 17 h
Le jeudi 22 décembre :	11 h à 20 h
Le vendredi 23 décembre :	11 h à 20 h
Le samedi 24 décembre :	11 h à 20 h

Sa boutique du Lac-Édouard, située au 265, rue Principale, sera ouverte tous les jours de 9 h à 18 h à l'exception du dimanche et des jours où elle sera au Marché de Noël de La Tuque.

Il est aussi possible de passer une commande au 819-653-2052 ou via sa page Facebook : Les Coffrets de Lorraine.

Encourageons une talentueuse artisane de chez nous!

Encore du nouveau à votre magasin général

En effet, le 27 octobre dernier, un groupe de bénévoles (Michel Bergeron, Sonia Cloutier, Adrien Francoeur, Claude Lavoie, Mario L'Heureux, Yvon L'Heureux, Michel Marchand, Serge Richard, Réjean Rioux) voyait son projet d'enseigne du Magasin général arriver à bon terme. Cette magnifique affiche permettra à tous d'identifier rapidement les produits et services offerts à votre Magasin général.

Magnifique travail!
Bravo à tous!

Des nouvelles de votre Coop

MAGASIN GÉNÉRAL

Heures d'ouverture du Temps des Fêtes :

Décembre
le samedi 24 : de 8 h 30 à 17 h,
le dimanche 25 : FERMÉ,
le lundi 26 : de 13 h à 20 h 30,
le samedi 31 : de 8 h 30 à 17 h.

Janvier
le dimanche 1 : FERMÉ
le lundi 2 : de 13 h à 20 h 30

Tous les autres jours, le magasin sera ouvert de 8 h 30 à 20 h 30.

En ce qui a trait aux ventes à la fin d'octobre 2016, elles ont continué à augmenter comparativement à pareille date l'an passé, pour se chiffrer à 692 851 $. Une augmentation de 5%.

Merci à toutes et à tous d'acheter chez vous, à votre Magasin général!

Octobre 2016

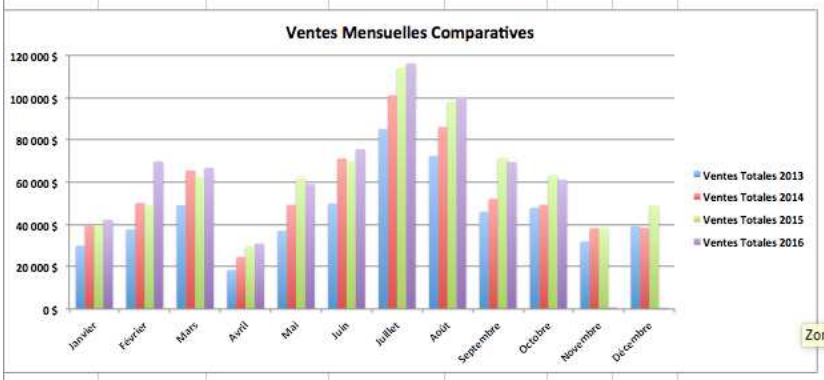

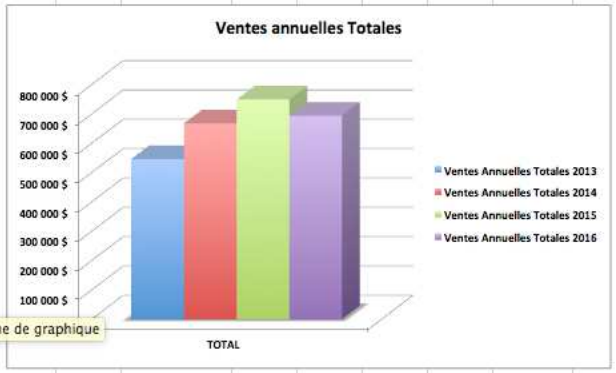

	Budget Annuel	Cumulatif à ce jour
Magasin	555 000 $	485 335 $
Essence	270 000 $	207 516 $
Total	825 000 $	692 851 $

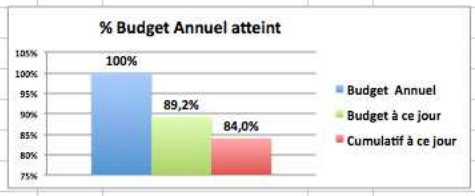

Octobre 2016

	Ventes Mensuelles		
	Budget	À ce jour	Écart
Magasin	48 000 $	43 431 $	-4 569 $
Essence	20 000 $	17 835 $	-2 165 $
Total	68 000 $	61 267 $	-6 733 $

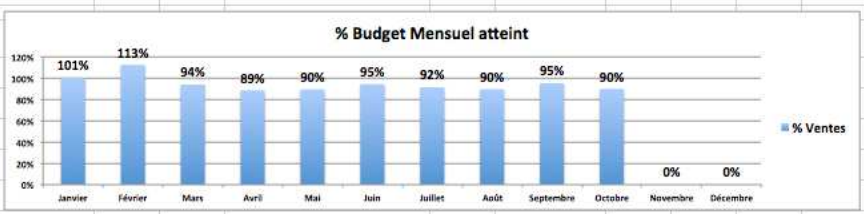

Communiqué de presse

Projet de Loi 67
Une meilleure équité dans le secteur de l'hébergement touristique

Québec, le 23 octobre 2015 – La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) se réjouit du projet de Loi 67 déposé hier à l'Assemblée nationale par la ministre du Tourisme Mme Dominique Vien visant à s'attaquer à l'hébergement illégal.

La FPQ est d'avis que les mesures proposées permettront d'établir un équilibre sur le territoire québécois, tout en assurant une information fiable et validée quant à la qualité et à la sécurité des différentes unités offertes aux touristes.

Selon la ministre, plus de 9 000 établissements d'hébergement sont classifiés et reconnus au Québec. Toutefois, la multiplication de l'offre d'hébergement illégal par des entreprises ou des individus ne détenant pas l'attestation de classification requise nuit aux établissements d'hébergement en règle qui se soumettent aux lois en vigueur et qui doivent de plus payer la taxe d'hébergement.

Marc Plourde, président-directeur général de la FPQ, est d'avis que « la ministre Vien répond ainsi de façon favorable et adéquate aux demandes des propriétaires d'entreprises qui offrent différents types d'hébergement classifié et en règle, notamment par la mise en place de mesures qui freineront la concurrence illégale en matière d'hébergement touristique ».

Ainsi, toute personne ou établissement offrant de l'hébergement devra se doter d'une attestation, se soumettre aux inspections, de même que prélever la taxe d'hébergement, sans quoi, ils s'exposeront à des **amendes pouvant atteindre entre 2 500 $ et 50 000 $ pour une première infraction**.

La FPQ représente plus de 340 entreprises touristiques offrant des activités de chasse et de pêche. Les pourvoiries du Québec constituent le plus vaste réseau d'hébergement en milieu naturel au Québec, soit plus de 4 600 unités d'hébergement. L'impact économique de cette industrie s'élève à 192 M$, génère des revenus fiscaux de 51 M$ pour le gouvernement du Québec et de 51 M$ pour le gouvernement du Canada. Elle permet le maintien de près de 5 000 emplois à temps plein.

Source :

Simon Duchaine
Responsable Web et aux communications
Fédération des pourvoiries du Québec
sduchaine@fpq.com
1-800-567-9009 poste : 240

Beau coup de cœur de nos pompiers

Les pompiers de Lac-Édouard ont décidé de s'impliquer bénévolement pour la Guignolée.

En effet, le samedi 3 décembre, entre 10 h et 15 h, deux pompiers cogneront aux portes des villageois pour récupérer les dons en argent et/ou en denrées non périssables.

Pour celles et ceux qui demeurent un peu plus loin, ou qui ne seront pas à la maison, une autre équipe sera postée à la caserne pour vous accueillir.

En plus de recevoir vos dons, ils se feront un plaisir de vous faire visiter leur caserne.

Imitons ce beau geste de générosité de nos pompiers, donnons pour la Guignolée.

Formation « Héros en 30 »

Il y aura une formation "héros en 30" le samedi 26 novembre prochain entre 10 h et 12 h au deuxième étage du magasin général de Lac-Édouard.

La formation consiste à vous apprendre comment intervenir en urgence dans les cas d'étouffement et de réanimation cardio respiratoire ainsi que sur l'utilisation d'un DEA (défibrillateur autonome externe).

La formation sera donnée pas monsieur Serge Mathieu et elle est offerte gratuitement pour tous.

Vous devez absolument vous inscrire pour assister à cette formation auprès de Sandra Martel au 819-653-2239 ou par courriel à sandra.martel@xplornet.com.

Vous pouvez également communiquer avec Sandra pour plus d'informations.

À noter que l'appareil (DEA) restera au magasin général en tout temps!

Formation aussi disponible à La Tuque

Carte de sentiers : Motoneige

La saison blanche approche à grands pas. Voici les tarifs des droits d'accès aux sentiers en vigueur pour la saison 2016-2017.

315 $: droits d'accès annuel acheté le ou avant le 9 décembre 2016;

385 $: droits d'accès annuel acheté après le 9 décembre 2016.

Les tarifs des droits d'accès incluent le coût de l'assurance responsabilité civile obligatoire en vertu de l'article 19 de la Loi sur les véhicules hors route, ainsi que les taxes applicables.

Si vous n'habitez pas dans le Haut-Saint-Maurice mais que vous pratiquez la motoneige dans notre région (ex. Lac-Édouard), nous vous invitons à acheter votre carte de membre à Lac-Édouard.

Vous pouvez l'acheter sur place ou par la poste (chèque au nom Club Motoneige La Tuque).

Voici leurs coordonnées :

~~Magasin général, 148, rue Principale, Lac-Édouard, G0X 3N0~~

ERRATUM, le magasin général ne vend pas de droits d'accès cette année

Domaine Lac-Édouard, 340, rue Principale, Lac-Édouard, G0X 3N0.

Nous vous invitons fortement à vous procurer votre droit d'accès à Lac-Édouard plutôt que dans le « sud ». En effet, si vous vous procurez votre droit d'accès dans le sud et que vous faites de la motoneige dans le Haut-Saint-Maurice, les revenus restent dans le sud alors que les dépenses (entretien des sentiers) se retrouvent dans le Haut-Saint-Maurice.

Prenons notre carte là où il y a de la neige. Prenons notre carte à Lac-Édouard.

Bonne saison!

Protection contre les surtensions

Vous n'êtes pas sans savoir que les pannes de courant sont fréquentes à Lac-Édouard. Bien que la situation s'est de beaucoup améliorée depuis quelques années, en raison surtout des travaux de déboisement sous les lignes de distribution, il n'en demeure pas moins qu'une panne électrique peut survenir à tout moment.

Lorsqu'une panne survient ou lorsque les employés d'Hydro-Québec rétablissent le courant, il peut se produire une augmentation de la charge électrique, laquelle surcharge peut endommager vos appareils électriques et électroniques.

Pour prévenir de tels dommages voici quelques conseils :

- Débranchez les appareils domestiques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.

- Débranchez tous les appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, câblosélecteur, radio, chaîne stéréophonique, etc.).

Pour une protection supplémentaire, demandez à votre électricien d'installer un protecteur de surtension (surge protector) relié au panneau de votre entrée électrique. Le coût est d'environ 300 $. De plus, il est conseillé de relier vos appareils électriques et électroniques à une barre à prises multiples avec protecteur de surtension. C'est peu si on pense au coût total de tous nos appareils.

Les dangers électriques

Il y a longtemps que vous avez fait l'inspection de votre système électrique? On oublie rarement de faire une mise au point de sa voiture, de changer les filtres de la fournaise ou de soigner l'apparence de sa maison. Le système électrique est pourtant le centre nerveux de votre demeure. S'il fait défaut, tout manque. **Comment faire alors pour conserver ce système en bon état et prévenir les incendies électriques?**

Panneau électrique à fusibles :

Si un fusible saute, vérifier s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. Si c'est le cas, débrancher des appareils. Serrer une fois par année les fusibles.

Si un fusible saute sans raison apparente, ne pas le remplacer par un autre de calibre supérieur; communiquer plutôt avec un maître électricien.

Conseils de sécurité :

- Aucune rallonge électrique ne doit être utilisée en permanence. Utiliser des rallonges uniquement à titre temporaire lorsqu'il n'y a aucune prise de courant;
- Ne pas surcharger vos circuits électriques. Utiliser différentes prises de courant;
- Garder l'accès au panneau électrique toujours dégagé et libre de tout obstacle. Ainsi, vous aurez accès à celui-ci en cas d'urgence;
- Ne pas laisser de fils électriques sous les tapis, sur des crochets ou dans des endroits exposés. Ces situations peuvent causer l'usure prématurée du fil électrique et augmenter les risques de court-circuit;
- Placez les fils de vos appareils électriques hors de la portée de vos enfants;
- Une prise de courant anormalement chaude est parfois une indication d'un câblage non sécuritaire. Débrancher les cordons de ces prises et ne pas utiliser ces dernières avant qu'un électricien les ait inspectées;

Installer des bouchons protecteurs ou des plaques coupe-bise sur vos prises de courant pour protéger vos enfants.

Le temps des fêtes et les lumières décoratives :

- Faire uniquement l'achat de lumières portant le sigle de la Canadian Standards Association (CSA);
- Vérifier que le fil de vos jeux de lumières n'est pas effiloché, sec ou fendillé;
- Respecter les indications quant aux lumières destinées à l'extérieur et celles destinées à l'intérieur d'une résidence;

Éviter d'installer les rallonges de façon à ce qu'elles soient en contact avec une plinthe électrique ou une source de chaleur et éviter de les dissimuler sous un tapis, la rallonge pourrait s'assécher, fendiller, et faire déclarer un incendie.

Soyer à l'affût des irrégularités de votre réseau et faites-le vérifier par un maître électricien, ce dernier détient les compétences pour réaliser des travaux conformes et sécuritaires et qui sait, pourrait vous faire sauver bien des ennuis. Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de ville de La Tuque au 819-523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i., g.s.i.
Chef de division-prévention

Halloween à Lac-Édouard

Après avoir fait leur tournée traditionnelle dans les rues du village et avoir recueilli mille et une friandises, nos « P'tits Monstres » nous avaient réservé une magnifique surprise : Le Sentier de la Terreur.

Que d'imagination et de créativité! Quelle belle visite guidée! Que d'émotion de frayeur!

Financé à même un p'tit budget sorti tout droit des poches parentales, nos jeunes ont mis en place diverses scènes toutes aussi effrayantes les unes que les autres. Cette visite, dans ce chemin des horreurs, nous a permis de faire connaissance avec de nombreux êtres de l'au-delà, de côtoyer des fantômes et des squelettes, d'être surpris par des revenants. On a même pu observer les farandoles d'un loup-garou qui dansait au son d'une musique sortie de son imagination.

À notre sortie de cette forêt fantastique, nous avons eu droit à une coupe d'une potion concoctée par une sorcière maléfique.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la réalisation de ce beau projet, à la veille de la fête de tous les morts : Halloween (All Hallows-Even).

Nous pouvons être fiers de nos jeunes. Comme dit le dicton : « Il faut un village pour élever des enfants. ».

On peut ajouter qu'il faut des jeunes pour qu'un village s'élève.

Larry Bernier, maire

Soupe spectacle au profit de l'église de Lac-Édouard

Le samedi 26 novembre prochain, le sous-sol de l'église de Lac-Édouard s'animera au profit de son église.

En effet, à compter de 18 h, vous êtes invités à venir déguster un « Souper Roastbeef » pour la modique somme de 25 $/pers. (souper et spectacle). Le souper sera suivi, dès 20 h, du spectacle avec le groupe « TRAFIC ».
Spectacle seulement : 15 $/pers.

Vous pouvez vous procurer vos billets dès maintenant aux endroits suivants :

À Lac-Édouard : Magasin général, Casse-Croûte Chez Lynon, Domaine Lac-Édouard.

À La Tuque : Garage Petro-T, Tabagie Sonia.

Prix de présence : Toile de Lisette Bertrand, artiste de Lac-Édouard.

Tous les profits seront versés pour l'entretien de l'église de Lac-Édouard.

Chronique de l'avertisseur

En novembre : Changez vos batteries pour la vie !

Dans la nuit du 5 au 6 novembre, nous avons changé d'heure et nous invitons la population à changer la batterie de leurs avertisseurs de fumée. De plus, dans le cadre du programme de vérification et d'inspection des avertisseurs de fumée, nous avons constaté que :

5 % des avertisseurs de fumée sont inopérants;

22 % sont absents sur certains étages des résidences;

73 % sont fonctionnels.

La présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels dans la maison et d'un plan d'évacuation augmente les chances de survie et de s'en sortir indemne lors d'un incendie.

Voici quelques conseils à préconiser :

Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents qui indiquent qu'elle est trop faible. **Profitez du changement d'heure** pour la vérifier et remplacez-la, au besoin. N'utilisez jamais des piles rechargeables.

Vérifiez les avertisseurs tous les mois, lorsque vous changez la page du calendrier, en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes ou en suivant les indications du fabricant. L'alarme devrait sonner dans les secondes qui suivent.

Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle une fois par année.

Remplacez-le tous les **DIX ans**. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier de l'avertisseur.

Des piles, longue durée, sont recommandées pour assurer une sécurité accrue.

Préparez, avec votre famille ou vos colocataires, un plan d'évacuation en cas d'incendie, prévoyez également un point de rassemblement à l'extérieur et ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Si un avertisseur de fumée se déclenche souvent, c'est peut-être :

qu'il est sale : passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur du boîtier

qu'il a plus de 10 ans : changez-le

qu'il est mal placé : il peut être installé au mur (souvent recommandé dans des petits logements)

que le type d'avertisseur n'est pas approprié (soit à cellule photoélectrique ou à ionisation)

Pour plus d'information concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque au 819-523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i., g.s.i.
Chef de division-prévention

Chronique de votre biblio

Tout le monde sait qu'il y a une bibliothèque au Centre communautaire. Mais saviez-vous qu'elle est très bien garnie? Que plus d'un tiers de sa collection se voit renouvelé chaque 5-6 mois? Que comme nous faisons partie du Réseau Biblio CQLM (Centre du Québec, Lanaudière et Mauricie), nous avons accès à des centaines de milliers de livres? Que nous offrons le plus grand nombre d'heures d'ouverture de tout le réseau? Que si vous aimeriez lire un livre que nous n'avons pas sur nos rayons, vous n'avez qu'à nous le demander et il nous fera plaisir de vous le commander d'une autre biblio-thèque du réseau et vous l'aurez dans les 7 jours? Que tous les « best sellers » sont achetés par la biblio ou offerts par le réseau?

Venez nous voir, il nous fera plaisir de vous faire découvrir votre belle bibliothèque et les trésors qu'elle renferme!

Voici les dernières acquisitions :

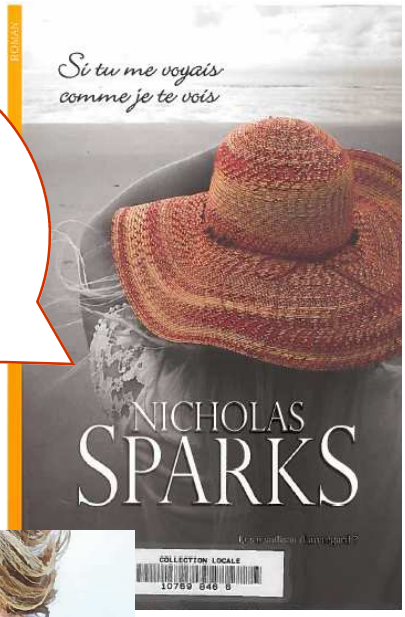

Madame Rollande l'a dévoré en une journée!

Du même auteur que *The Notebook*!

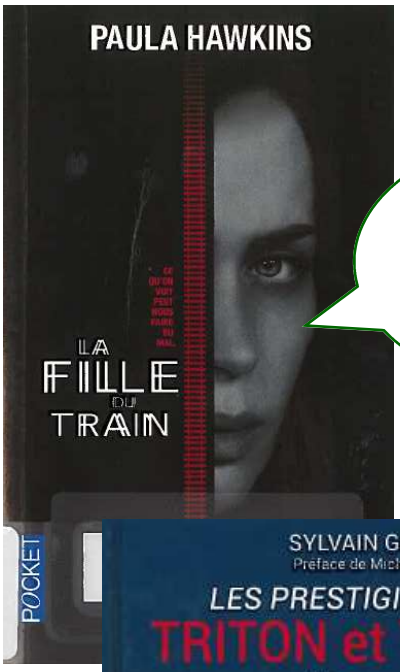

Le livre qui a inspiré le film!
À la demande de Lise Charland

Déjà lu par plus d'une dizaine de citoyennes!

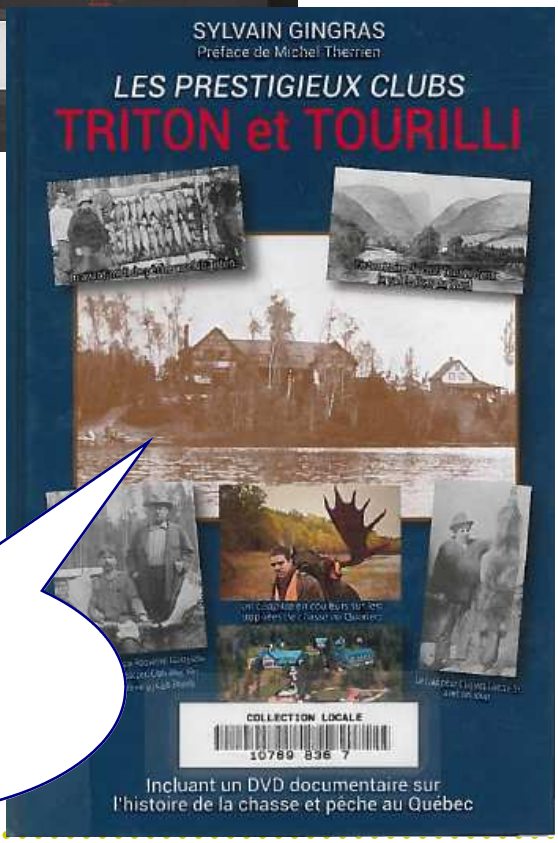

Le coup de cœur de Mélanie! Les photos sont magnifiques et nombreuses!

Petites annonces

Le lac Édouard a de nouveaux pensionnaires

Le mardi 25 octobre dernier, trois bénévoles d'ADELE, ont procédé à l'ensemencement de 10 000 truites de 18 à 20 cm (7 à 8 pouces).

Ces nouvelles résidantes du lac viendront augmenter la population déjà existante d'ombles de fontaine et ce, au grand plaisir des nombreux pêcheurs.

Grand merci à Claude Lavoie, président, Pierrot Doucet et Rémy Morin, administrateurs.

La Guignolée

Avec la fête de Noël qui approche à grands pas, il faut se préparer à recevoir **La Guignolée**. Cette activité se veut un moyen d'offrir un peu de réconfort aux familles en difficultés financières de notre communauté.

Comme l'année dernière nous vous demandons d'apporter des denrées non périssables au Centre communautaire, plus précisément à la Mairie de Lac-Édouard, **du 10 octobre au 5 décembre 2016.**

Madame Johanne Marchand, dir. gén., apportera vos dons au local central. Par la suite, des bénévoles prépareront les paniers de provisions pour la distribution. Si votre contribution se fait par un don en argent, s'il vous plaît faire votre chèque à l'ordre de **La Guignolée** et l'expédier par la poste à **Municipalité de Lac-Édouard, 195, rue Principale, Lac-Édouard, Qc, G0X 3N0.**

Au nom des responsables de *La Guignolée*, nous vous remercions pour votre générosité.

Messes et célébrations

La prochaine célébration eucharistique aura lieu le samedi 26 novembre, à compter de 16 h.

Nous vous rappelons qu'il y a une célébration de la Parole tous les samedis, à 16 h, en l'église de Lac-Édouard.

Bienvenue à toutes et à tous.

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.com

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
819 653-2438 / Courriel : dg.lacedouard@xplornet.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
819 653-2238 / Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale adjointe et agente de développement rural
819 653-2238 / Courriel : muni.lacedouard@xplornet.com

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :
le mercredi 14 décembre 2016 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET

le lundi 19 décembre 2016 à 19 h.

Bonne Fête

Novembre

12 : Carole Baribeault
13 : Félix Bernard
14 : Alex Bernard
14 : Jennifer Boivin-Coté
15 : Édith Verreault
18 : Rémy Morin
25 : Josette L'Heureux
29 : Claude Berger
30 : Jean-François Lessard

Décembre

4 : Richard Laflamme
6 : Denise Vaillancourt

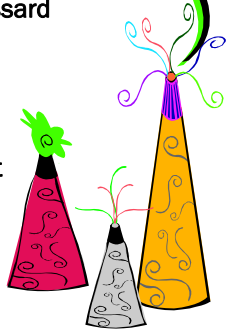

Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal **avant le mercredi 7 décembre.**

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Mélanie Dagenais
819-653-2155 / 819-653-2238
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca
ou muni.lacedouard@xplornet.com